

**Paris, le 05 août 2022**

### Feux de forêt

## **Départements de France se félicite des recommandations du Sénat et rappelle la pertinence de la maille départementale dans la prévention et la gestion des incendies**

Cet été en France, dans un contexte de sécheresse et de chaleur exceptionnelles, plus de 47 000 hectares ont déjà été ravagés, contre 5 658 Ha brûlés en moyenne de 2006 à 2021 ! Ces phénomènes, qui malheureusement se reproduiront, sont désormais susceptibles de toucher tout le territoire national et non plus uniquement son flanc méridional. Les nouveaux risques induits par les changements climatiques appellent à une mobilisation massive pour la protection des biens et des personnes.

Départements de France, qui a contribué à la mission, se félicite de la publication du rapport du Sénat « Feux de forêt et de végétation : prévenir l'embrasement » et accueille très favorablement la plupart de ses recommandations.

Les Départements, acteurs majeurs de la sécurité civile aux côtés des Communes avec un budget annuel de 5,17 milliards d'euros (58% Départements, 42% Communes) et au cœur du dispositif de prévention, avaient été alertés par la Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers et ont relayé leurs revendications auprès du gouvernement.

Les Sapeurs-Pompiers proposaient notamment de renforcer les moyens aériens, de mobiliser le volontariat, mais aussi d'exonérer les engins de lutte contre les incendies de la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE), au même titre que les véhicules militaires. Une mesure d'équité qui permettrait de soulager financièrement les SDIS, dans un contexte où il convient de soutenir l'investissement opérationnel.

Départements de France se réjouit que le Sénat ait tenu compte de ses préoccupations (Cf. recommandations 61 à 64)

Par la voix de son Président, François Sauvadet, Département de France insiste cependant sur le fait que la multiplicité des enjeux nécessite une mise en œuvre fine des plans de prévention et de lutte contre les incendies. Si la logique zonale est pertinente, il reste primordial d'associer les décideurs locaux à la politique de prévention et de lutte contre les feux de forêt.

*« L'État doit soutenir financièrement les Collectivités, mais également avoir confiance en leur expertise et leur connaissance du terrain. Il faut une gouvernance cohérente de la politique de sécurité civile, qui passera par une association en amont des élus locaux aux orientations stratégiques.*

*Je réunirai ainsi, à l'issue de cette période estivale dramatiquement inédite, les instances de Départements de France, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers, en lien avec la CNSIS, pour identifier les problématiques nouvelles et trouver ensemble les solutions.*

*Nous devons mener avec l'État une grande réflexion sur l'adaptation des moyens humains et matériels de lutte contre les conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes. Tous les sujets doivent être posés sur la table pour préparer la France à affronter les nouveaux risques climatiques : l'obsolescence des matériels (hélicoptères et avions bombardiers d'eau), le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, le maillage territorial des casernes, ou encore la réorganisation et le financement de la sécurité civile. L'urgence de la situation ne supportera aucun non-dit, aucun tabou », a insisté François Sauvadet, Président de Départements de France.*